

DEPARTEMENT
de la Haute - Corse

**EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil
Communautaire de la Communauté de
Communes MARANA GOLO
2024/118**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
37	37	20

Date de la convocation
07/10/2024

Date d'affichage

Objet de la Délibération

L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi 17 octobre à 17 heures 00 le conseil communautaire légalement convoqué s'est réuni dans ses locaux, sous la présidence de Monsieur Jean DOMINICI,

Etaient Présents (19) : Paule ALBERTINI - Muriel BELTRAN - Vincent BRUSCHINI – Jérôme CAPPELLARO – Jean DOMINICI – Fortuné FELLICELLI – Joseph GALLETI – Jean Charles GIABICONI - Christophe GRAZIANI – Ange LAMBERTI – Jean François MATTEI - Jean Marc MATTEI – Alain MAZZONI - François MONTI – Angèle NERI - José OLIVA – Gabriel PASQUALI – Pierre Antoine PASQUALINI - Marjorie PINDUCCI

Pouvoirs (1) : Bernard GRAZIANI donne pouvoir à Christophe GRAZIANI

Absents (17) : Christiane ALBERTINI - Chantal AMBROSI - Dominique BENIGNI – Christelle CRUCIANI - Patrick EIDEL-GUIDICELLI - Maria GAROBY - Isabelle GIUDICELLI - Charles MARCELLI - Augustine MARIOTTI - Maryline MASSONI - Anne Marie NATALI – Pierre NATALI - Frédéric RAO - Jeanne Baptiste SAVELLI – Charlotte TERRIGHI - Jean Pierre VALDRIGHI – Charlotte VITTORI

Objet de la délibération : Acquisition d'un logiciel de suivi, de pilotage et de facturation du service public de gestion des déchets (SPGD) accompagné d'un plan de communication associé – Demande de subvention

Monsieur Jean-Marc MATTEI a été désigné comme secrétaire de séance.

Considérant l'étude d'optimisation du service de collecte des déchets, menée par la communauté de communes Marana Golo (CCMG) avec le concours d'un bureau d'études, et les leviers qui ont été dégagés pour le territoire en matière de gestion des déchets ménagers et assimilés,

Il est proposé au conseil communautaire de se doter d'un logiciel de gestion des déchets. Celui-ci permettra à la communauté de communes de mettre en œuvre et de suivre l'optimisation du SPGD avec de nombreuses fonctionnalités telles que la gestion du parc de contenants et des stocks, la gestion de la relation usagers, la gestion des encombrants, la gestion des ordres de service.

L'acquisition du logiciel donnera également la possibilité à la CCMG d'assurer le bon déroulement de la mise en place de la redevance spéciale. Sa mise en place représente un levier de sensibilisation à la réduction des déchets résiduels et à l'accroissement de la valorisation. Le logiciel servira à réaliser un suivi des redevables et à procéder à leur facturation.

Acte rendu exécutoire, Après dépôt en Préfecture
LE : <input type="text"/>
Et publication ou notification
DU : <input type="text"/>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Accusé certifié exécutoire

D'autre part, ce projet s'inscrit dans la volonté de la CCMG de mettre en place la tarification incitative sur le territoire dans les années futures, le logiciel étant compatible pour la mise en place et la facturation de celle-ci.

La mise en place de la redevance spéciale nécessitera d'être accompagnée par un plan de communication. Des supports de communication seront réalisés pour informer les producteurs non ménagers sur cette nouvelle tarification (guide pratique et flyers de consignes de tri des différents flux).

Le coût de ce projet a été évalué à 33 810 euros HT :

- Logiciel : 31 550 € HT
- Communication : 2 260 € HT

Le plan de financement pourrait être le suivant :

- 60 % ADEME / Office de l'Environnement de la Corse : 20 286 € HT
- 40% CCMG : 13 524 € HT

Le Conseil ouï cet exposé et après en avoir délibéré :

- Approuve le projet d'acquisition d'un logiciel informatique de gestion des déchets et le plan de communication associé,
- Sollicite de l'ADEME et de l'Office de l'Environnement de la Corse l'inscription à un prochain programme d'investissement l'octroi des subventions susmentionnées,
- Précise que la somme nécessaire à l'acquisition de ce logiciel est inscrite au budget de la Communauté de Communes,
- Dit que Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération et en règle générale de tous les actes nécessaires à sa mise en œuvre.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

Le Président

Jean DOMINICI